



Indemnité Rupture conventionnel

Par **rault magali**, le **18/01/2017** à **16:10**

actuellement en arret maladie depuis le 15/03/2016 je voudrais savoir a combien pourrait se monter mon indemnité si je demande une rupture conventionnel a mon patron sachant que je suis arrivée a 12 ans et 10 mois d'ancienneté ,avec un contrat en CDI, a 151,67 heures mensuel, un taux horaire de 11.919 + total de congés a prendre 24 jours
merci beaucoup de me renseigner

Par **P.M.**, le **18/01/2017** à **17:48**

Bonjour,

L'indemnité minimale de rupture conventionnelle est de $1/5^{\circ}$ de mois de salaire brut par année de présence + $2/15^{\circ}$ à partir de la 10° année mais si celle prévue à la Convention Collective applicable en cas de licenciement est plus favorable, c'est elle qui s'applique, l'année incomplète étant pris en considération au prorata temporis, elle est séparée de l'indemnité des congés payés pour ceux acquis et non pris...